

Prévention des RPS :

La mission d'information de l'Assemblée nationale énonce des pistes d'action

"La priorité est de développer la prévention des risques psychosociaux, en impliquant davantage les pouvoirs publics, en responsabilisant les chefs d'entreprise et en encourageant le dialogue social sur ce sujet, et d'améliorer la prise en charge des victimes de risques psychosociaux". C'est ce qu'indique Guy Lefrand, député UMP de l'Eure et rapporteur de la mission d'information sur les risques psychosociaux (RPS) au travail de l'Assemblée nationale dans un rapport rendu public le 25 mai 2011. Ce dernier liste une série de préconisations à mettre en œuvre pour lutter contre les RPS dont :

- la sensibilisation des managers à la prévention des risques psychosociaux et la diffusion de bonnes pratiques,
- la mise en place d'un label "santé et qualité de vie au travail" qui pourrait être délivré par l'ANACT,
- le renforcement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) avec l'augmentation de leurs moyens d'actions et le développement de la formation de ses élus,
- une meilleure prise en charge des victimes de risques psychosociaux en améliorant la reconnaissance des RPS et la détection des salariés en situation de détresse, en réformant la médecine du travail et en promouvant la transparence chez les acteurs privés de la santé au travail.

Publié le 14/06/11 par ANACT

Source :

http://www.anact.fr/portal/page/portal/web/actualite/NOTINMENU_NEWS_DETAIL?p_thingIdToShow=20143573